

**Extrait du registre des délibérations  
du conseil d'administration de  
l'Institut polytechnique de Grenoble  
Séance ordinaire du jeudi 30 juin 2022 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 30 juin 2022 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 27 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20220617

Vu le code de l'éducation,  
Vu les règlements du comité de la réglementation comptable, notamment 99-02 et 2004-03,  
Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

**Consolidation des comptes 2021 du groupe Grenoble INP**

Après avoir entendu le rapport de l'Agent Comptable sur la consolidation des comptes, et lecture de l'avis des Commissaires aux comptes, le conseil d'administration approuve la consolidation des comptes 2021 de Grenoble INP - UGA.

*Nombre de présents : 19  
Nombre de pouvoirs : 8  
Total présents et représentés : 27  
Nombre de votants : 27  
Nombre d'abstentions : 0  
Total des suffrages exprimés : 27*

*Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre de voix favorables : 27*

*X à l'unanimité des suffrages exprimés  
 à la majorité des suffrages exprimés*

**Grenoble INP**  
Institut polytechnique  
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet  
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00  
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

[www.grenoble-inp.fr](http://www.grenoble-inp.fr)

Yves MARECHAL  
Vice-président du conseil d'administration

**Yves MARECHAL**  
Vice-président  
du Conseil d'Administration  
Institut polytechnique de Grenoble



**KPMG Audit**  
51 rue de Saint-Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

**PricewaterhouseCoopers Audit**   
Grand Hôtel Dieu  
3 cours du Midi  
CS 30259  
69287 Lyon Cedex 1  
France

# *Institut Polytechnique de Grenoble*

## ***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2021  
Institut Polytechnique de Grenoble  
46, avenue Félix Viallet - 38031 Grenoble Cedex 1  
*Ce rapport contient 29 pages*  
Référence : PG/MIB/ffa



**KPMG Audit**  
51 rue de Saint-Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Grand Hôtel Dieu  
3 cours du Midi  
CS 30259  
69287 Lyon Cedex 1  
France



## **Institut Polytechnique de Grenoble**

46, avenue Félix Viallet - 38031 Grenoble Cedex 1

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Grenoble,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Institut Polytechnique de Grenoble relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3.2 « Correction d'erreurs » de l'annexe qui expose les effets des régularisations comptables opérées en conformité avec la norme 14 du recueil des normes comptables pour les établissements publics.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les établissements, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des établissements et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Le rapport de gestion du groupe ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et de sa concordance avec les comptes consolidés.

## **Responsabilités de l'agent comptable et de l'ordonnateur relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à l'agent comptable en relation avec l'ordonnateur d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 22 juin 2022

Lyon, le 22 juin 2022

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

*PricewaterhouseCoopers Audit*

Philippe Gatta  
Associé

Michel Bouzigues  
Associé



**Comptes consolidés au 31 décembre 2021**

**Grenoble INP**

**Conseil d'administration du 30 juin 2022**

## SOMMAIRE

<b>BILAN CONSOLIDE .....</b>	<b>3</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....</b>	<b>4</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES .....</b>	<b>5</b>
1. Présentation du groupe et faits caractéristiques de l'exercice .....	6
2. Principes comptables, modalités de consolidation et méthodes d'évaluation .....	9
2.1 Principes comptables.....	9
2.2 Modalités de consolidation.....	9
2.2.4 Situation fiscale et impôts différés .....	10
2.3 Méthodes d'évaluation.....	11
2.3.1 Immobilisations incorporelles.....	11
2.3.2 Immobilisations corporelles.....	11
2.3.3 Amortissement des immobilisations.....	11
2.3.4 Titres de participation – entités non consolidées.....	13
2.3.5 Créances .....	13
2.3.6 Valeurs mobilières de placement.....	13
2.3.7 Fonds propres .....	13
2.3.8 Subventions d'investissement .....	13
2.3.9 Provisions pour risques et charges.....	13
2.3.10 Emprunts et dettes .....	14
2.3.11 Produits et charges constatés d'avance.....	14
<b>3 NOTES SUR LE BILAN .....</b>	<b>16</b>
3.1.1 Immobilisations incorporelles.....	16
3.1.2 Immobilisations corporelles.....	16
3.1.3 Immobilisations financières .....	16
3.1.4 Echéances des créances et des dettes.....	17
3.2.1 Capitaux propres.....	18
3.2.2 Subventions d'investissement .....	18
3.2.3 Provisions pour risques et charges.....	19
3.2.4 Produits constatés d'avance .....	19
3.2.5 Impôts différés .....	19
<b>4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>20</b>
4.1 Produits d'exploitation.....	20
4.2 Charges de personnel .....	20
4.3 Produit ou charge d'impôt sur le résultat et preuve d'impôt.....	21
5.2 Engagements hors bilan .....	22

**BILAN CONSOLIDE***en milliers d'euros*

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2021</b>		<b>31/12/2020</b>	
	Valeurs brute:	Amort. prov.	Valeurs nette:	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	3 110	-2 658	452	386
Immobilisations corporelles	291 508	-109 574	181 934	179 765
Immobilisations financières	1 826	-345	1 482	1 538
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>296 445</b>	<b>-112 577</b>	<b>183 868</b>	<b>181 690</b>
Clients et comptes rattachés	11 264	-508	10 756	4 968
Autres créances et comptes de régularisation	35 300		35 300	38 010
Valeurs mobilières de placement	1 233	-9	1 223	1 212
Disponibilités	44 483		44 483	47 643
<b>Total Actif</b>	<b>388 725</b>	<b>-113 095</b>	<b>275 630</b>	<b>273 524</b>
<b>PASSIF</b>			<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Biens mis à disposition par l'Etat			98 549	101 935
Réserves			45 383	44 242
Résultat de l'exercice			3 953	1 318
<b>Total Capitaux Propres</b>			<b>147 885</b>	<b>147 495</b>
Autres fonds propres			1 074	1 097
Subventions d'investissements			61 570	58 933
Intérêts hors groupe			279	350
Provisions			2 070	3 021
Emprunts et dettes financières			4	11
Fournisseurs et comptes rattachés			7 824	4 397
Dettes fiscales et sociales			4 823	4 684
Autres dettes			46 210	49 664
Impôts différés passifs			282	296
Comptes de régularisation - passif			3 609	3 577
<b>Total Passif</b>			<b>275 630</b>	<b>273 524</b>

---

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Chiffre d'affaires	21 525	15 065
Subventions d'exploitation	96 493	96 559
Autres produits d'exploitation	4 133	4 569
Achats et variations de stocks	-6 186	-5 840
Services extérieurs	-17 352	-13 553
Charges de personnel	-84 642	-84 072
Autres charges d'exploitation	-7 028	-7 031
Impôts et taxes	-1 276	-1 323
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	-13 740	-10 529
Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation	12 035	7 531
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 962</b>	<b>1 376</b>
Produits financiers	27	36
Charges financières	-1	-201
Dotations aux provisions financières	-143	-184
Reprises sur provisions financières	23	158
<b>Résultat financier</b>	<b>-94</b>	<b>-190</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 868</b>	<b>1 186</b>
Impôt sur les bénéfices	14	-19
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>3 882</b>	<b>1 167</b>
Dont Intérêts minoritaires	-71	-151
<b>Dont Résultat net (part du groupe)</b>	<b>3 953</b>	<b>1 318</b>

---

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Résultat net total des sociétés consolidées</b>	<b>3 882</b>	<b>1 167</b>
Elimination des amortissements et provisions	12 086	9 000
Elimination de la variation des impôts différés	-14	19
Elimination des plus ou moins values de cession	573	679
Quote-part de subvention versée au compte de résultat	-9 435	-6 458
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>	<b>7 092</b>	<b>4 407</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	-4 578	-2 078
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>	<b>2 514</b>	<b>2 329</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-14 115	-13 794
Acquisitions d'immobilisations financières	-258	-384
Cession d'immobilisations	62	18
<b>Total flux net provenant des (affecté aux) investissements</b>	<b>-14 312</b>	<b>-14 160</b>
Subventions d'investissements reçues	8 641	7 850
Remboursements d'emprunts	-7	
<b>Total flux net provenant du (affecté au) financement</b>	<b>8 634</b>	<b>7 850</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-3 164</b>	<b>-3 981</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>48 878</b>	<b>52 859</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>45 715</b>	<b>48 878</b>
<b>Détail de la variation du besoin en fonds de roulement (en k€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Créances clients nettes	5 788	-1 739
Autres créances	-2 788	6 095
Comptes de régularisation actifs	78	96
<b>Total actif circulant</b>	<b>3 078</b>	<b>4 452</b>
Dettes fournisseurs	3 368	-320
Dettes fiscales et sociales	139	202
Autres dettes	-5 038	2 538
Comptes de régularisation passifs	31	-46
<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>-1 500</b>	<b>2 374</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>-4 578</b>	<b>-2 078</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-4 578</b>	<b>-2 078</b>

## 1. PRESENTATION DU GROUPE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1 Présentation du groupe

#### 1.1.1 Présentation des sociétés qui composent le groupe

Les sociétés qui composent le Groupe sont les suivantes :

- ***L'Institut polytechnique de Grenoble (« Grenoble INP »)***. Cet établissement de droit public compte plus de 5 300 étudiants et 1 212 personnels enseignants-chercheurs, administratifs et techniques, 24 laboratoires et une offre de services de recherche et développement renommés dans la communauté scientifique et industrielle nationale et internationale.

Grenoble INP propose actuellement 6 diplômes d'ingénieurs dispensés dans 6 Grandes Écoles. Ces diplômes présentent une grande diversité à travers 22 filières de spécialisation. Une classe préparatoire intégrée, commune aux trois Instituts Nationaux Polytechniques, d'une durée de deux ans après le bac, permet de recevoir une formation de haut niveau dans l'un des trois INP.

Sont rattachés à l'établissement principal deux services à comptabilité distincte : S.MART Grenoble Alpes (ex-Atelier Interuniversitaire de Productique du Dauphiné - AIPD) et le Centre Interuniversitaire de Micro-électronique (CIME).

- ***L'INPG Entreprise S.A.*** est une société privée, filiale et structure commerciale du Groupe Grenoble INP au service de la valorisation des activités de recherche du Groupe. Elle investit dans le capital de jeunes entreprises de haute technologie directement nées de la recherche.
- ***La fondation Grenoble INP (Fondation partenariale Grenoble INP)***, créée par arrêté du recteur de l'Académie de Grenoble du 28 avril 2010 et de l'arrêté de l'ERS, publiés au Journal Officiel sous le numéro 28 du 15 juillet 2010.

Les missions de la fondation ont trois axes :

- L'excellence académique (attirer des talents, favoriser des échanges d'expérience et de compétence entre Grenoble INP et le milieu socio-économique...)
- La solidarité institutionnelle (renforcer la politique sociale...)
- Le rayonnement à l'international (accompagner Grenoble INP dans le déploiement de ses activités au meilleur niveau international).

Les fondateurs sont Grenoble INP, Schneider, Udimec, Edf, ST Microelectronics et Grenoble INP Alumni. Ils se sont engagés pour une durée initiale de 5 ans. Le renouvellement de la Fondation Partenariale Grenoble INP a été accepté par le conseil d'administration de la fondation le 14 octobre 2014. La prorogation a été demandée pour une durée de 20 ans.

- La société ***Grenoble INP Invest S.A.S.*** a été créée le 17 novembre 2014 par Grenoble INP Entreprise S.A.S. Cette structure a également pour objet la gestion du portefeuille de participations du Groupe.

### 1.1.2 Périmètre de consolidation

Le Groupe n'a pas connu de variation de périmètre au cours de l'exercice 2021. Les entités incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

Nom de l'entité	Siège social	N° de SIREN	Forme juridique	31/12/2021			31/12/2020		
				Pourcentage d'intérêts	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Grenoble INP	46 avenue Felix Viallet - 38000 GRENOBLE	193 819 125	Etablissement public			Entité mère			Entité mère
INPG Entreprise (IESA)	4 rue Paul Valérien Perrin - 38170 SEYSSINET	382 060 325	Société anonyme	99,99%	99,99%	Intégration globale	99,99%	99,99%	Intégration globale
Grenoble INP Invest	5 rue Paul Valérien Perrin - 38170 SEYSSINET	807 944 129	Société par actions simplifiée	99,99%	100%	Intégration globale	99,99%	100%	Intégration globale
Fondation partenariale Grenoble INP	46 avenue Felix Viallet - 38000 GRENOBLE	529 525 669	Fondation			Entité ad hoc contrôlée			Entité ad hoc contrôlée

L'analyse du périmètre de consolidation a montré que la Fondation Partenariale Grenoble INP pouvait être considérée comme une entité ad hoc. Le résultat et le report à nouveau de la Fondation sont présentés au niveau des intérêts minoritaires.

### 1.1.3 Entités détenues et non consolidées

Les règles comptables françaises applicables aux établissements publics dans le cadre de la consolidation prévoit qu'une filiale ou participation peut être laissée en dehors du périmètre de consolidation lorsque ses actions ou parts ne sont détenues qu'en vue de leur cession ultérieure. Par conséquent, les entités détenues par le Groupe dans le cadre d'une activité pouvant être assimilée à du capital risque n'ont pas été consolidées.

Les entités non consolidées sont les suivantes :

Nom de la société	Forme juridique	Date d'entrée	31/12/2021	
			Valeur brute des titres	Pourcentage de détention
PULSE ORIGIN (BT GROUND)	SAS	29/08/2014	56	19,00%
CALIXAR	SAS	31/01/2011	75	10,54%
ENERBEE	SAS	27/02/2014	55	7,26%
EVEON	SAS	04/06/2009	150	1,90%
HYDROQUEST	SAS	07/07/2010	17	11,59%
KAPTEOS	SAS	22/10/2009	39	10,80%
PERTINENCE INVEST	SAS	02/04/2012	300	12,50%
PERTINENCE INVEST 2	FPCI	mars 2020	63	0,56%
QUALIREC	SA		0	0,41%
SEM (MINATEC)	SAEM	27/11/2003	6	0,08%
VESTA SYSTEM	SAS	07/02/2011	25	10,30%
T2V	SAS	03/04/2017	1	25,00%
ION ENERGY INC	Société américaine	12/12/2017	7	0,12%
KIC INNOENERGY	Société européenne	27/09/2011	12	3,20%
SUPERGRID	SAS	2016	601	0,60%
AURORA-5R	Société coopérative d'intérêt collectif	17/12/2020	100	nc
CAMPUS NUMERIQUE IN THE ALPS	Société coopérative d'intérêt collectif	11/03/2021	50	nc
PUG	SA coopérative	18/06/2019	5	10,00%
WINKS TECH	SAS	04/06/2020	1	15,00%
ALTRANS	SAS	16/10/2020	2	20,00%
TES RECUPYL	SAS	02/04/2019	14	5,00%
<b>Total</b>			<b>1 580</b>	

## 1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Le Décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019 a porté création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts. Grenoble INP, composante à personnalité morale de cet Etablissement public expérimental, en est devenu l'Institut d'Ingénierie et de Management (IIM). A cet égard, les étudiants de Polytech et l'IAE ont fait leur rentrée universitaire au sein de Grenoble INP - IIM.

Les impacts sur le compte financier de l'établissement au titre de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Produit à recevoir au titre de la formation continue et des droits d'inscription de 1 755 K€ ;
- Charges à payer au titre de la formation continue et des droits d'inscription de (536) K€ ;
- Charges à payer au titre des personnels rémunérés sur ressources propres de (2 782) K€.

Une période transitoire visant à l'intégration complète de ces deux écoles (budgétairement et financièrement) est en cours avant la clause de revoyure de 2023. Actuellement, l'UGA n'est pas en mesure de nous donner le montant des actifs qui seront transférés concernant ces deux écoles. Le regroupement n'étant pas définitivement acté à date, les impacts dans les comptes de l'établissement restent putatifs, et ces actifs n'ont donc pas été intégrés dans le patrimoine de l'INPG.

Un incendie criminel a visé le laboratoire 3SR le 23 février 2020. Cet incendie a sérieusement endommagé les installations expérimentales qu'abritait ce bâtiment ainsi qu'une grande partie de la toiture. Les travaux de sortie de l'inventaire et de l'actif comptable des biens détruits ont été engagés sur l'exercice 2021.

L'établissement a subi les impacts de la crise COVID 19 qui a modifié son fonctionnement et sans pour autant impacter de manière significative les comptes annuels.

## 1.3 Comparabilité des comptes

### 1.3.1 Changements de méthodes comptables

Néant

### 1.3.2 Corrections d'erreurs

Cette année une écriture de correction impactant les fonds propres a été comptabilisée.

Le bâtiment GreenER et son financement associé ont été remis à l'inventaire en 2021 par conséquent la reprise des amortissements (M€ 6,41) et des quote-part de financement (M€ 8,26) des années 2015 à 2019 ont pour impact net un montant de M€ 1,85 comptabilisé au niveau du poste « report à nouveau » au passif du bilan.

## 1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

## 2. PRINCIPES COMPTABLES, MODALITES DE CONSOLIDATION ET METHODES D'EVALUATION

### 2.1 Principes comptables

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont élaborés et présentés en conformité avec les normes comptables françaises applicables aux établissements publics dans le cadre de la consolidation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

### 2.2 Modalités de consolidation

Les filiales et participations placées sous le contrôle direct de la société mère, ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

#### 2.2.1 Méthode de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement le contrôle exclusif.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La date de clôture des comptes consolidés est identique à celle de toutes les sociétés faisant partie de la consolidation, soit le 31 décembre 2021.

Il n'y a pas de société consolidée par intégration proportionnelle ou de société faisant l'objet d'une mise en équivalence.

#### 2.2.2 Elimination des opérations intra-groupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

Les actifs et passifs de chaque société ont été consolidés sur la base des valeurs comptables.

---

### 2.2.3 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation, et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis pour une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Le mode d'amortissement traduit le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet d'une reprise sur la même durée.

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'a pas constaté d'écart d'acquisition.

### 2.2.4 Situation fiscale et impôts différés

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe. INPG Entreprise et Grenoble INP Invest sont membres d'un groupe d'intégration fiscale dont INPG Entreprise est tête de groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Grenoble INP et la Fondation Partenariale Grenoble INP ne sont pas assujettis à l'impôt sur les sociétés.

## 2.3 METHODES D'EVALUATION

Les principes comptables de base ont été appliqués, et plus particulièrement :

- Prudence,
- Importance relative,
- Intangibilité du bilan d'ouverture,
- Homogénéité des comptes.

### 2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, au prorata temporis, en fonction de la durée d'utilisation estimée, soit de 1 à 5 ans.

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge lorsqu'ils sont encourus.

### 2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

### 2.3.3 Amortissement des immobilisations

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire, prorata temporis, correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation sont les suivantes (vote du conseil d'administration du 21 octobre 2011) :

Compte		Durée						TYPE D'INVESTISSEMENT	durée réglementaire							
N°	Libellé	3	3	7	12	20	25		35	MINI	MAXI					
		5	OU	OU	OU	15	30									
203	Frais de recherche et de développement	x							IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	1	5					
20531	Logiciels acquis ou sous-traités	x														
20532	Logiciels créés	x														
2058	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	x														
208	Autres immobilisations incorporelles	x														
2111	Terrains nus acquis								NON AMORTI							
2121	Agencements et aménagements de terrains nus acquis				x				AMENAGEMENT DE TERRAIN	10	20					
2122	Agencement et aménagement de terrains: acquis				x											
2125	Agencement et aménagement de terrains bâtis				x											
IMMEUBLES ET CONSTRUCTIONS LEGERES (BÂTIMENTS AFFECTES A L'INP)		subdivison en composants														
21316	bâtiments affectés ou remis en dotation															50
21317	Bâtiments acquis															25
21318	Autres bâtiments															25
21356	Installations générales, agencements, aménagements des constructions affectés ou remise en dotation															15
21357	Installations générales, agencements, aménagements des constructions affectés ou remise en dotation															15
21358	Autres installations générales, agencements, aménagements des constructions									25						
2151	Installations techniques complexes		x	x												
2153	Matériel scientifique		x	x					MATERIELS ET OUTILLAGES	5	10					
2154	Matériel d'enseignement		x	x												
2155	Outillages		x	x												
2157	Agencements et aménagements de matériel et outillage		x	x												
21617	Collections de documentation		x						COLLECTIONS	5	10					
21647	Collections littéraires, scientifiques, artistiques								NON AMORTI							
2181	Installations générales, agencements, aménagements sur constructions (établissement non propriétaire ou affectataire)					x			CONSTRUCTIONS LEGERES, AMENAGEMENTS	20	40					
2182	Matériel de transport		x	x					VEHICULES, MOBILIER, BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE	5	10					
2183	Matériel de bureau		x	x												
2184	Mobilier			x												
2187	Matériel informatique		x	x												
2188	Autres matériels divers			x												

A la clôture des comptes annuels, lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable (résultant de l'application du plan d'amortissement à la valeur d'entrée), un amortissement exceptionnel ou une dépréciation des actifs immobilisés est comptabilisé dans la mesure où, respectivement, la dépréciation est jugée définitive ou non définitive.

### 2.3.4 Titres de participation – entités non consolidées

Les titres de participation des entités non consolidées sont valorisés à leur coût historique. Leurs valorisations donnent lieu de manière périodique à des tests de dépréciation. Dans ce cadre, leurs valeurs historiques sont comparées en fin d'exercice à leurs valeurs d'usage, lesquelles résultent de l'application d'un certain nombre de critères objectifs clairement identifiables :

- Situation nette,
- Seuil de rentabilité,
- Survenance d'évènements exceptionnels,
- Résultat prévisionnels des filiales,
- Valeur de réalisation.

### 2.3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

### 2.3.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché à la date de la clôture est inférieure au cours d'achat, une provision est constituée afin de ramener la valeur de bilan à la valeur de réalisation.

### 2.3.7 Fonds propres

Les fonds propres sont constitués par les dotations et affectations de l'Etat ainsi que les dons et legs en capital. Les dotations aux amortissements des actifs reçus en dotation de l'Etat sont compensées par une quote-part versée au résultat afin de neutraliser l'impact budgétaire des amortissements des biens remis en dotation.

### 2.3.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à réception de l'avis d'attribution de la subvention.

La reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention.

### 2.3.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés

### **2.3.10 Emprunts et dettes**

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

### **2.3.11 Produits et charges constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués :

- De droits universitaires,
- De produits de contrats de recherche pluriannuels suivis à l'avancement.

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des contrats de prestations et abonnement de services payés à la signature du contrat et qui couvrent un ou plusieurs exercices.

### **2.3.12 Charges à payer et produits à recevoir**

Les charges à payer correspondent principalement :

- Aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées sur l'exercice dont la facture n'a pas été reçue à la clôture.
- Aux passifs sociaux des droits acquis au cours de l'exercice en cours qui seront payés sur l'exercice suivant.

Les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les comptes consolidés.

Les produits à recevoir correspondent principalement :

- Aux subventions à recevoir,
- Aux produits de formation continue pour la part relative à l'exercice en cours,
- Au frais de structure reversés à l'établissement,
- Au reversement des salaires des personnels mis à disposition.

### 2.3.13 Recettes

Les recettes sont généralement constatées :

- Lors de l'inscription pour les droits d'inscription en formation initiale,
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations (mise à disposition de personnel...),
- A l'avancement pour les contrats bénéficiant de subvention (Cf. note 2.3.14),
- En fonction de l'avancement de la prestation pour les prestations de formation continue et d'apprentissage,
- Selon la méthode de l'avancement pour les ventes d'études pluriannuelles.

Le résultat lié à la vente d'études est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Le chiffre d'affaires est reconnu en appliquant au chiffre d'affaires contractuel le pourcentage d'avancement. Ce pourcentage est déterminé en utilisant le rapport entre les dépenses engagées (issues de la comptabilité analytique) et le budget prévisionnel de dépenses. A la date de clôture, le chiffre d'affaires est régularisé le cas échéant, à la hausse comme à la baisse, pour dégager le résultat à l'avancement. Ainsi, le Groupe comptabilise un produit constaté d'avance lorsque la facturation est en avance par rapport à l'avancement et une facture à établir dans le cas inverse. Les contrats pour lesquels une perte à terminaison est probable font l'objet d'une provision pour risques et charges. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de manière fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Les recettes de la Fondation sont constituées des versements des fondateurs (Hors Grenoble INP dont le versement fait l'objet d'une élimination au titre des opérations intraGroupes). Ces derniers se sont engagés sur 5 ans à verser la somme de 143 K€ par an (y compris Grenoble INP) à compter de l'exercice 2015. Ces versements ont été garantis par une caution bancaire de chaque fondateur. Le Groupe comptabilise au compte de résultat le montant effectivement attendu pour l'exercice. En fin d'année, selon que les ressources sont supérieures ou inférieures aux emplois, l'excédent ou l'insuffisance constaté au compte de résultat est affectée en report à nouveau positif ou négatif.

### 2.3.14 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation soumises à conditions suspensives sont prises en compte en résultat au fur et à mesure de la réalisation des objectifs et des dépenses engagées conformément à l'instruction BOFIP-GCP n°13-0022 du 20 novembre 2013.

Les subventions sans condition sont enregistrées au cours de l'exercice pendant lequel elles ont été notifiées.

### 3 NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Actif

##### 3.1.1 Immobilisations incorporelles

en k€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	Clôture
Frais de développement	49	18				67
Logiciels et brevets	2 551	111	-156		94	2 599
Immobilisations incorporelles en cours	53	248			-94	207
Avances et acomptes	11	1				12
Autres immobilisations incorporelles	225		-70		70	225
<b>Total Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>2 888</b>	<b>378</b>	<b>-226</b>		<b>70</b>	<b>3 110</b>
Amortissements des frais de développement	-15				-15	-30
Amortissements des logiciels et brevets	-2 287				-130	-2 417
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-200				-11	-211
<b>Total Amortissements</b>	<b>-2 502</b>				<b>-156</b>	<b>-2 658</b>
<b>Total Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>386</b>	<b>378</b>	<b>-226</b>		<b>-156</b>	<b>452</b>

##### 3.1.2 Immobilisations corporelles

en k€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Amortissements par capitaux propres	Reclassements	Clôture
Terrains	13 129						13 129
Constructions	178 396	476					178 872
Installations techniques	46 252	2 677	-491			1 200	49 638
Immobilisations corporelles en cours	13 999	7 646				-1 169	20 476
Avances et acomptes	222	511				-224	509
Autres immobilisations corporelles	27 187	2 486	-910			123	28 886
<b>Total Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>279 185</b>	<b>13 796</b>	<b>-1 401</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-70</b>	<b>291 510</b>
Amortissements des constructions	-42 704			-7 210	1 453		-48 462
Amortissements des installations techniques	-35 693		428	-3 186			-38 451
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-21 023		747	-2 293			-22 569
Dépréciations des immobilisations corporelles en cours				-93			-93
<b>Total Amortissements</b>	<b>-99 420</b>	<b>0</b>	<b>1 175</b>	<b>-12 782</b>	<b>1 453</b>	<b>0</b>	<b>-109 575</b>
<b>Total Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>179 765</b>	<b>13 796</b>	<b>-226</b>	<b>-12 782</b>	<b>1 453</b>	<b>-70</b>	<b>181 935</b>

##### 3.1.3 Immobilisations financières

en k€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Dotations aux dépréciations	Reprises de dépréciations	Clôture
Titres de participation	1 470	229	-120			1 580
Créances rattachées à des participations	11	19				30
Cautionnements	268	10	-62			216
<b>Total immobilisations financières brutes</b>	<b>1 750</b>	<b>258</b>	<b>-182</b>			<b>1 826</b>
Dépréciations des titres de participation	-211				-134	-345
<b>Total Dépréciations</b>	<b>-211</b>				<b>-134</b>	<b>-345</b>
<b>Total immobilisations financières nettes</b>	<b>1 538</b>	<b>258</b>	<b>-182</b>		<b>-134</b>	<b>1 482</b>

Voir liste des entités non consolidées en 1.1.3

Les cautionnements au 31 décembre 2021 sont constitués pour 200 K€ du blocage sur un compte CDC des fonds que Grenoble INP s'est engagé à verser à la Fondation Partenariale. Cf. note 5.2.1

### 3.1.4 Echéances des créances et des dettes

Créances				Dettes				
en k€	Montant net au bilan	Moins d'1 an	Plus d'1 an	en k€	Montant net au bilan	Moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	30		30	Autres emprunts et dettes assimilées	3			3
Cautionnements	216	50	166	Dettes fournisseurs	7 179	7 179		
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>246</b>	<b>50</b>	<b>196</b>	Dettes sur acquisitions d'immobilisations	646	646		
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	62	62		Clients - Avances et acomptes reçus	45 989	36 907	9 082	
Clients et comptes rattachés	10 756	10 756		Dettes sociales	4 100	4 100		
Créances sur personnel & org. sociaux	8	8		Dettes fiscales (hors IS)	723	723		
Créances sur l'Etat - hors IS	34 888	22 189	12 699	Autres dettes	221	221		
Etat, Impôt sur les bénéfices	9	9		Produits constatés d'avance	3 609	3 609		
Autres créances	18	18						
Charges constatées d'avance	315	315						
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>46 056</b>	<b>33 357</b>	<b>12 699</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>46 302</b>	<b>33 407</b>	<b>12 895</b>	<b>TOTAL</b>	<b>62 470</b>	<b>53 385</b>	<b>9 085</b>	<b>0</b>

Les montants figurant à l'actif en « créances sur l'Etat – hors IS » sont principalement constitués de fonds à recevoir d'organismes externes ayant notifié leur accord pour l'attribution de subventions.

Les montants figurant au passif représentent quant à eux la partie non encore dépensée des contrats de recherche pluriannuels. Ces montants seront comptabilisés en recettes au niveau du compte de résultat au moment où les coûts seront effectivement supportés.

### 3.1.5 Dépréciations de l'actif circulant

en k€	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Dépréciations des créances clients	1 335	44	-871	508
Dépréciations des valeurs mobilières de placement	23	9	-23	9
<b>Dépréciations de l'actif circulant</b>	<b>1 358</b>	<b>53</b>	<b>-894</b>	<b>517</b>

## 3.2 Passif

## 3.2.1 Capitaux propres

en k€	Biens mis à disposition par l'Etat	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts hors groupe	Total groupe + hors groupe
<b>31/12/2019</b>	<b>106 462</b>	<b>39 963</b>	<b>4 279</b>	<b>150 704</b>	<b>501</b>	<b>151 205</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1		4 279	-4 279			0
Résultat de l'exercice			1 318	1 318	-151	1 167
Amortissements par capitaux propres	-3 049			-3 049		-3 049
Reprise de financements sur immobilisations dépréciées	-1 478			-1 478		-1 478
<b>31/12/2020</b>	<b>101 935</b>	<b>44 242</b>	<b>1 318</b>	<b>147 495</b>	<b>350</b>	<b>147 845</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1		1 318	-1 318			0
Résultat de l'exercice			3 953	3 953	-71	3 882
Amortissements par capitaux propres	-3 049			-3 049		-3 049
Autres mouvements	-337	-177		-514		-514
<b>31/12/2021</b>	<b>98 549</b>	<b>45 383</b>	<b>3 953</b>	<b>147 885</b>	<b>279</b>	<b>148 164</b>

## 3.2.2 Subventions d'investissement

en k€	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Etat - subventions d'investissement non rattachées	9 472	7 524	9 362	7 634
Etat - subventions d'investissement	55 449	44 233	43 786	55 896
Région - subventions d'investissement	5 843	3 407	1 045	8 205
Département - subventions d'investissement	413			413
Communautés de commune - subventions d'investissen	2 333	4 556		6 889
Autres collectivités et établissements publics	2 013		9	2 004
UE - subventions d'investissement	984	145	79	1 050
Autres organismes - subventions d'investissement	6 144	2 028	1 254	6 918
<b>Total subventions brutes</b>	<b>82 651</b>	<b>61 893</b>	<b>55 535</b>	<b>89 009</b>
à déduire cumul des quotes-part reprises au résultat	23 718	16 439	12 718	27 439
<b>Total subventions nettes</b>	<b>58 933</b>	<b>45 454</b>	<b>42 817</b>	<b>61 570</b>

## 3.2.3 Provisions pour risques et charges

en k€	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Compte épargne temps	1 329	67		1 396
Capital décès	67			67
Litiges et contentieux	79			79
Allocation de retour à l'emploi	45		-23	22
Autres risques (projets Greener)	16		-16	0
Provision démolition Ampère	506		-138	368
Provision perte FAME	0			0
Perte exploitation déménagement	138			138
Provision Projet TIMA	841		-841	0
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 021</b>	<b>67</b>	<b>-1 018</b>	<b>2 070</b>

La provision pour compte épargne temps figurant en provision pour risques et charges pour 1 396 k€ correspond à la part de l'engagement compte épargne temps constitutive de droits à congés. La dotation prend en compte la part non indemnisable. La part indemnisable est comptabilisée en charge à payer.

## 3.2.4 Produits constatés d'avance

en k€	31/12/2021	31/12/2020
Diverses facturations	278	197
Chiffre d'affaires sur projets IESA réparti sur plusieurs exercices	3 331	3 380
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>3 609</b>	<b>3 577</b>

## 3.2.5 Impôts différés

en k€	31/12/2021		31/12/2020		Impact impôt de l'exercice
	Base	Impôt	Base	Impôt	
Ecart sur valeurs liquidatives (OPCVM)	93	23	61	15	8
Activation des déficits reportables	976	244	920	230	14
Retraitement reconnaissance des revenus IESA	-2 186	-546	-2 032	-538	-8
<b>Total</b>	<b>-1 117</b>	<b>-279</b>	<b>-1 051</b>	<b>-293</b>	<b>14</b>

## 4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 Produits d'exploitation

en k€	31/12/2021	31/12/2020
Ventes	-533	685
Droits de scolarité	9 772	5 810
Subventions d'exploitation	96 493	96 559
Formation continue	1 290	1 156
Prestations de recherche et études	7 777	4 955
Autres prestations de service	1 173	997
Produits des activités annexes	1 803	1 210
Prestations et travaux informatiques	0	0
Autres	4 039	2 383
Versements fondateurs	94	89
Consultances expertises	243	249
Indemnité d'assurance		2 100
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>122 151</b>	<b>116 193</b>

Les subventions d'exploitation se répartissent comme suit :

en k€	31/12/2021	31/12/2020
Etat	80 011	79 653
Autres collectivités publiques	9 649	10 102
Union européenne et organismes internationaux	3 936	3 355
Autres	2 897	3 449
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>96 493</b>	<b>96 559</b>

### 4.2 Charges de personnel

en k€	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations brutes	52 116	51 827
Cotisations sociales	32 526	32 245
<b>Charges de personnel</b>	<b>84 642</b>	<b>84 072</b>

### 4.3 Produit ou charge d'impôt sur le résultat et preuve d'impôt

Détail du produit ou de la charge d'impôt :

en k€	31/12/2021	31/12/2020
Impôt différé	-14	19
Impôt exigible	0	0
<b>(Produit) /charge d'impôt</b>	<b>-14</b>	<b>19</b>

Preuve d'impôt :

en k€	31/12/2021	31/12/2020
<b>Résultat net d'ensemble consolidé</b>	<b>3 882</b>	<b>1 167</b>
Impôt sur les bénéfices	-14	19
<b>Résultat net d'ensemble consolidé avant impôt</b>	<b>3 868</b>	<b>1 186</b>
Taux courant d'imposition en France	26,50%	28,00%
<b>Impôt théorique au taux courant</b>	<b>1 025</b>	<b>332</b>
Différences permanentes	49	34
Entités non fiscalisées	-1 054	-326
Différence de taux d'imposition	-31	-26
Autres différences	-3	5
<b>Charge / (Produit) d'impôt groupe</b>	<b>-14</b>	<b>19</b>
Taux effectif d'impôt	-0,36%	1,61%

## 5 AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 Effectifs « consommés »

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Cumul enseignants et chercheurs (ETPT annuels)</b>	<b>506</b>	<b>501</b>
Cumul enseignants et chercheurs titulaires (ETPT annuels)	357	354
Cumul enseignants et chercheurs contractuels (ETPT annuels)	149	147
<b>Cumul IATOS (ETPT annuels)</b>	<b>531</b>	<b>503</b>
Cumul IATOS titulaires (ETPT annuels)	306	311
Cumul IATOS contractuels (ETPT annuels)	225	192
Ressources fléchées (agents payés sur convention en ETPT annuels)	171	210
<b>Total des ressources publiques (ETPT annuels)</b>	<b>1 208</b>	<b>1 214</b>
Personnel privé (effectif moyen)	42	44
Personnel de la fondation	8	6
<b>Total groupe</b>	<b>1 258</b>	<b>1 264</b>

### 5.2 Engagements hors bilan

Les autres engagements donnés ou reçus par l'établissement s'analysent comme suit :

✓ 5.2.1 Engagements donnés

250 K€ ont été versés, comme caution bancaire, à la Caisse des Dépôts et Consignation, au bénéfice de la fondation partenariale en décembre 2020. Grenoble INP s'est engagée à verser 50 K€ de dotation annuelle à la Fondation Partenariale pendant 5 ans (cf. note 5.2.2). Cette caution s'élève à 200 k€ au 31 décembre 2021.

✓ 5.2.2 Engagements reçus

Concernant les différentes chaires :

- Chaire ENEDIS, la fondation a signé en 2021 le renouvellement de la convention de mécénat avec la société ERDF liée aux enjeux futurs des 'SMARTGRIDS'. A cet effet la société ENEDIS s'est engagée à verser à la fondation sur 5 ans la somme de 150 000 € par an. En 2021, il a été versé 150 000 €.

- Chaire PERENITI, convention signée avec EDF et dédiée à l'étude du comportement des structures de génie civil. Le budget est de 1.5 M€ sur 5 ans. Elle s'est achevée en septembre 2018 et n'a pas été renouvelée. Le reliquat restant sur cette chaire a été épuisé courant 2021.

- Chaire MINT, convention signée avec SCHNEIDER ELECTRIC concernant « la maîtrise de l'élaboration de systèmes plastronique sur matières plastiques non spécifiques ». Le budget a été revu

en 2018, il est de 585 000 € sur 5 ans à compter du 1er septembre 2015. Pour 2021, il a été versé 35000€. Cette chaire s'est terminée en 2021 et n'a pas été renouvelée. Il reste un reliquat qui sera utilisé courant 2022.

- Chaire TRUST, convention signée avec INNOVISTA Sensors, GRDF auquel se rajoute un mécénat de compétence par la société INGENICO, concernant « confiance dans les systèmes ». Le budget est de 500 000 € sur 5 ans à compter du 1er septembre 2016. Pour 2021, il a été versé 25 000 € par GRDF et 25 000 € par CROUZET. Cette chaire s'est terminée en 2021 et n'a pas été renouvelé. Il reste un reliquat qui sera utilisé sur l'année 2022/2023.

- Chaire G.E. HYDRO'LIKE 2, convention signée avec GE HYDRO France sur un programme de recherche sur les machines hydrauliques à la suite de la première chaire qui s'est terminée en 2018. Cette chaire est financée sur 5 ans avec un budget total de 1 M€. Il a été versé 200ke pour 2021. A fin 2021, 2 thésards et 1 post-doc sont rémunérés sur cette chaire.

- Chaire HOPE, différentes conventions ont été signées avec plusieurs partenaires (Fondation Schneider Electric, Fondation Rexel, EDF, GEG, Grenoble Alpes Métropole, Banque des Territoires, InnoEnergy, Tennerdis, Udimec, Roannais Agglomération, Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, CEA-Liten) pour un programme de recherche sur la précarité énergétique. Cette chaire est financée sur 3 ans à compter de septembre 2018 avec un budget moyen de 160 000 € par an. Les contributions des différents partenaires varient entre 1 000 € et 30 000 € par an en fonction des partenaires. Pour 2021, il a été versé 49 000 €. Cette chaire s'est terminée en 2021 et n'a pas été renouvelée ; le reliquat restant sera utilisé courant 2022 sur le thème de la chaire.

-Chaire CELLULOSE VALLEY, 5 mécènes se sont engagés dans le financement de la chaire pour 4 ans à compter du 1er novembre 2021 pour un programme de recherche sur l'obtention de nouveaux matériaux performants à base de Cellulose pour l'emballage avec un budget 50ke par an par mécènes ; pour 2021, il a été versé 125 000 €.

- Chaire ARTELIA, la société ARTELIA s'est engagée dans le financement d'une chaire pour 4 ans à compter du 1er décembre 2021 pour un montant de 72 500€ par an sur le thème des « Ecoulements Hydrauliques Multiphasiques » ; pour 2021, il a été versé 72 500€.

- FAST TRACK en partenariat avec les écoles PHELMA et ESISAR sur l'amélioration de l'accès à l'emploi des étudiants. Des conventions de mécénat ont été signées avec différents mécènes ; ces mécènes ont versé la somme totale de 63 450 €.

- FAST TRACK en partenariat avec l'école E3 et 3 sociétés sur un parrainage dans le cadre des actions que conduit la fondation ; chaque société a versé 10ke soit pour 2021 30 000 €.

- FAST TRACK en partenariat avec l'école E3 et EDF sur un parrainage dans le cadre des actions que conduit la fondation ; pour 2021, EDF a versé la somme 30 000 €.

- FAST TRACK en partenariat avec l'école E3 et la société CNR sur un parrainage dans le cadre des actions que conduit la fondation ; pour 2021, CNR a versé la somme de 30 000 €.

- FAST TRACK en partenariat avec la société NOVITOM dans le cadre d'un projet intitulé « TOMORFV » ; la société NOVITOM a versé la somme de 25 000 €.

- Des versements par des particuliers et des sociétés sont intervenus au titre des projets dits « My Fondation » ; pour 2021, il a été versé la somme de 67 985 €.

Au 31 décembre 2021, et conformément à la réglementation comptable, la partie non dépensée de ces différentes chaires a été enregistrée au passif du bilan en fonds dédiés pour la somme de 1 074 k€.

Au 31 décembre 2021, il reste à percevoir des différentes chaires en cours :

en k€

<b>CHAIRE</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>TOTAL</b>
G.E. HYDRO FRANCE	200	133			<b>333</b>
FONDATION ARTELIA	9				<b>9</b>
ARTELIA CHAIRE	73	73	73		<b>219</b>
SMARTGRIDS	150	150	150	150	<b>600</b>
CELLULOSE VALLEY	250	250	250	125	<b>875</b>
EDF	30				<b>30</b>
CNR	30				<b>30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>742</b>	<b>606</b>	<b>473</b>	<b>275</b>	<b>2 096</b>